

[Text]

I would also like to note that the vast bulk of our work is in the conventional oil and gas basins, not in things like oil sands. Within that context, about one-third of the activity is initiated by the large, integrated oil companies. The remaining two-thirds is undertaken by medium and small companies.

Turning directly to the tax reform paper, we have singled out one specific issue. We are of the view that the tax reform document, on balance, is a good paper and our purpose here is not to take a broadside at the principles outlined by Mr. Wilson. Rather, we have keyed in on one specific concern that we believe was an unintended consequence of tax reform. Said another way, Mr. Wilson, in his June 18th speech, supports flow-through shares as an important source of funding to the resource or extraction industry as a whole.

However, the adjustments to other parts of the regime, which I will now ask Mr. Dobb to outline, will render the flow-through share unattractive to the small, individual investor, in the next couple of years.

Mr. Gordon Dobb, Vice President, Nabors Drilling Ltd., Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors: Mr. Chairman, before we go through the addendum that was attached to the presentation, perhaps it would be beneficial to the committee to run through the principles of tax flow-through shares. Flow-through shares are basically designed to encourage investors who have taxable income to invest in risky exploration in the mineral and oil and gas sector. The procedure in which it operates is that it allows exploration companies that have no taxable income to use the deductions they have earned in exploration to flow the deductions through to investors in return for the investors' giving them the capital to explore. That is the basis on which flow-through shares work.

Everything we have read and seen in both the white paper and in the Blenkarn commission report confirms our opinion that the Government of Canada supports that proposal, that it is a method by which the government can encourage exploration in the mineral and oil and gas sectors. What we believe happened is that, as part of the general exercise of broadening the tax base and reducing the rates, a few of the proposals which were not designed specifically to change anything intact in flow-through shares have aggregated together to make the whole system uneconomic. That is the point we are trying to raise here and which we presented to the Blenkarn commission.

One of the important things that should be stressed about flow-through shares is that they are a form of equity financing for the small and medium-sized companies that wish to undertake exploration in Canada. We have found through the NEP

[Traduction]

tributaires des sociétés pétrolières qui consentent à investir ou à engager des fonds dans l'exploration pétrolière et gazière.

Je voudrais également vous faire remarquer que la très grande majorité de nos travaux sont menés dans les bassins conventionnels de pétrole et de gaz, et non dans des sables bitumineux. Dans ce contexte, environ le tiers des activités sont lancées par les grandes sociétés pétrolières intégrées, alors que les deux tiers restants sont entreprises par les moyennes et les petites sociétés.

Pour passer directement au Livre blanc sur la réforme fiscale, nous avons cerné une question précise. Nous sommes d'avis que, à tout prendre, le document portant sur la réforme fiscale est acceptable, et nous n'avons pas l'intention de nous en prendre ici aux principes décrits par M. Wilson. Nous nous sommes plutôt concentrés sur un point précis qui, à notre avis, constitue une conséquence involontaire de la réforme fiscale. Autrement dit, dans son discours du 18 juin, M. Wilson s'est dit favorable aux actions accréditives, estimant qu'elles constituent une source importante de financement pour l'ensemble de l'industrie primaire.

Quoi qu'il en soit, les modifications apportées à d'autres parties du régime, que je demanderai maintenant à M. Dobb de décrire, ne rendront pas les actions accréditives alléchantes pour le petit investisseur individuel, au cours des deux prochaines années.

M. Gordon Dobb, vice-président, Nabors Drilling Ltd., Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors: Monsieur le président, avant que nous parcourions l'annexe jointe au mémoire, peut-être serait-il bon de passer en revue les principes qui sous-tendent les actions accréditives. Ces dernières sont conçues en substance pour encourager les investisseurs qui ont un revenu imposable à investir dans des travaux d'exploration risqués dans les secteurs minier, pétrolier et gazier. Les actions accréditives permettent aux sociétés d'exploration n'ayant aucun revenu imposable d'utiliser les déductions qu'elles ont gagnées dans des travaux d'exploration pour les céder à des investisseurs, en échange de quoi les investisseurs leur accordent le capital nécessaire pour mener d'autres travaux d'exploration. C'est sur quoi les actions accréditives sont fondées.

Tout ce que nous avons lu dans le Livre blanc et dans le rapport de la commission Blenkarn confirme notre opinion selon laquelle le gouvernement du Canada souscrit à cette proposition, et qu'il s'agit d'une méthode lui permettant d'encourager la réalisation de travaux d'exploration dans les secteurs minier, pétrolier et gazier. Mais ce qui s'est produit à notre avis, c'est que, dans le cadre du processus général visant à élargir l'assiette fiscale et à réduire les taux d'imposition, quelques-unes des propositions qui n'étaient pas conçues expressément pour modifier les actions accréditives à quelque égard que ce soit ont, une fois réunies, rendu tout le système inefficace. C'est le point que nous tentons de soulever ici et que nous avons exposé devant la commission Blenkarn.

Un des points importants qu'il faudrait souligner au sujet des actions accréditives, c'est qu'elles constituent une forme de financement par actions pour les petites et les moyennes sociétés qui désirent entreprendre des travaux d'exploration au